

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 juin 2018

Délibération
n° CA 2018 - 93

**approuvant la signature de la convention de partenariat entre
l'Université Toulouse 1 Capitole, l'Université de Bordeaux, l'Université de Lyon 3, l'Université
Libre de Bruxelles et l'Université de Droit d'Ho-Chi-Minh-Ville - Vietnam**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

Article unique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole, l'Université de Bordeaux, l'Université de Lyon 3, l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Droit d'Ho-Chi-Minh-Ville - Vietnam, annexée à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Corinne MASCALA



Convention relative à la délocalisation d'un programme de 2^{ème} année Master Mention Droit international (et Droit européen)

**Parcours type « Droit international et comparé des affaires »
Co-accréditation entre Bordeaux, Toulouse Capitole et Lyon 3**

Entre,

- l'Université Jean Moulin Lyon 3, représentée par Jacques COMBY, Président,
- l'Université de Toulouse 1 Capitole, représentée par Corinne MASCALA, Présidente,
- l'Université de Bordeaux, représentée par Manuel TUNON de LARA, Président,
- l'Université Libre de Bruxelles, représentée par, et,
- l'Université de Droit d'Ho-Chi-Minh-Ville, représentée par son Vice-Recteur TRAN HOANG HAI

Préambule – les Universités Jean Moulin Lyon 3, de Bordeaux, Toulouse 1 Capitole, Libre de Bruxelles, ci-après dénommées « le consortium », opèrent depuis 2012 un programme de Master 2^{ème} année en droit international et comparé des affaires en coopération avec l'Université de Droit d'Ho-Chi-Minh Ville, au sein de cet établissement.

Ce Master forme des juristes de haut niveau au droit privé (droit des affaires principalement) international. Sa thématique et son orientation pratique en font un programme particulièrement adapté au contexte vietnamien et à la demande des entreprises et cabinets présents à Ho-Chi-Minh Ville.

Entre 2012 et 2018, ce programme a diplômé 8 promotions et 180 étudiants environ.
La présente convention renouvelle celle signée pour la période 2012-2018 dont elle reprend les principales dispositions à l'identique.

Article 1 – Le consortium, continuera à délocaliser à compter du mois de septembre 2018, pour la durée de l'accréditation, un Master 2^{ème} année mention *Droit International (et Droit européen)* – Parcours type *Droit international et comparé des affaires*, au sein et avec la collaboration de l'Université de Droit d'Ho-Chi-Minh Ville.

Axé sur la pratique des affaires internationales et ses débouchés professionnels, ce Master est construit à partir d'un tronc commun, théorique et pratique, de droit international approfondi, et décline, sous forme de cours et de séminaires pratiques, l'ensemble des branches spécifiques du droit du commerce international (Droit des contrats internationaux, Droit des sociétés et des faillites, contentieux judiciaire et arbitral, Garanties, Droit fiscal international...)

Article 2 –

Cette formation s'adresse aux étudiants titulaires d'une formation de 4 années d'études juridiques et est accessible également à des étudiants issus d'autres disciplines. Cette formation peut accueillir des étudiants en formation continue.

Cette formation est d'une durée d'un an.

Elle est précédée, le cas échéant, par une formation intensive permettant une remise à niveau en langue française, anglais et/ou que dans les matières fondamentales du droit. Cette formation est destinée uniquement aux étudiants identifiés par le jury de sélection.

Article 3 – le programme de formation suivra celui accrédité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation français sous réserve d'ajustements mineurs liés au contexte local. Ces enseignements sont décrits en annexe 1.

Article 3-1 – le diplôme sera délivré à tour de rôle par les trois universités françaises membres du consortium, suivant calendrier défini entre elles. L'Université Libre de Bruxelles pourra délivrer en outre un LLM dans les conditions prévues à l'article 7-1.

Article 4 - Les enseignements sont dispensés par :

- des enseignants des universités du consortium désignés au début de chaque année académique par accord entre les quatre partenaires ; les missions d'enseignement font l'objet d'une répartition entre les membres du consortium. Au début de chaque année le responsable pédagogique communique à chaque établissement le nombre de missions dont il dispose ainsi que les enseignements correspondants ; l'établissement désigne l'enseignant missionnaire pour l'année concernée.
- des enseignants de l'Université de droit de HCMV, proposés par cet établissement sous le contrôle du responsable pédagogique du programme,
- des professionnels nommés par le responsable pédagogique de la formation.

Article 5 – Les enseignements sont dispensés en français et en langue anglaise.

Article 6 – Les étudiants sont inscrits dans l'une des universités du consortium suivant le calendrier ciaprès et relèvent pleinement de la réglementation applicable au sein de cet établissement. Ils se voient remettre une carte d'étudiant de cet établissement. L'Université de Droit de HCMV acquitte en leur nom et globalement le montant du droit au diplôme, sauf pour le cas où ils l'auraient réglé directement auprès de l'université d'inscription.

Pour la période couverte par la présente convention, l'inscription est prévue comme suit :

- Année 2018-2019 – Université Jean Moulin Lyon 3
- Année 2019-2020 – Université Toulouse 1 Capitole - Année 2020-2021 – Université de Bordeaux
- Année 2021-2022 – Université Jean Moulin Lyon 3
- Année 2022-2023 – Université Toulouse 1 Capitole

Article 7 – Les examens sont organisés dans les mêmes conditions qu'au sein de l'Université délivrant le diplôme sous réserve d'aménagements rendus nécessaires par le caractère délocalisé de la formation. Cette Université délivre le diplôme de Master (300 crédits européens) aux étudiants ayant satisfait aux conditions du règlement d'examen.

Article 7-1 – l'Université Libre de Bruxelles peut délivrer aux étudiants inscrits dans le présent Master et ayant suivi, sur option de leur part, les enseignements décrits en annexe 2, un certificat appelé « LL.M. ASEAN and Chinese Business Law ».

L'obtention de ce certificat suppose que l'étudiant ait suivi et réussi la totalité des enseignements prévus à l'annexe 1 (totalisant 60 crédits) ainsi qu'un séminaire délocalisé de 15 jours et comprenant des conférences, formations pratiques et enseignements relatifs au droit de l'ASEAN et au droit des affaires Chinois. Le certificat « LL.M. ASEAN and Chinese Business Law » ne donne pas, en soi, accès au doctorat à l'ULB.

Les étudiants qui optent pour le LL.M. ASEAN and Chinese Business Law seront également inscrits à l'Université libre de Bruxelles moyennant paiement des droits d'inscription fixés pour ce programme complémentaire.

L'agenda du séminaire délocalisé sera fixé de commun accord avec les responsables du présent Master et ceux du LL.M. International Business Law de l'Université libre de Bruxelles, de manière à être compatible avec le calendrier académique de ces deux formations.

Article 8 – La sélection des étudiants et les jurys d'examen sont opérés sous l'égide du responsable pédagogique et associent les partenaires du programme signataires des présentes. Toutefois si le déplacement à HCMV d'un représentant de chaque établissement n'était pas possible pour des raisons budgétaires ou autres, ils seraient associés à la sélection et au jury par tout autre moyen (visioconférence, conférence téléphonique...)

Article 9 – La gestion administrative du programme est partagée entre l'Université délivrant le diplôme et l'Université de Droit de HCMV.

- L'Université délivrant le diplôme est en charge de l'inscription des étudiants, de la délivrance de la carte d'étudiant, de la saisie des notes et du PV du jury ainsi que de la délivrance finale du diplôme.
- L'Université de Droit de HCMV est en charge des autres aspects administratifs et notamment de l'accueil matériel des étudiants dans des locaux dédiés, de l'organisation des missions et emplois du temps, de la mise en place des examens...

Article 10 – La responsabilité pédagogique du programme est confiée à un enseignant chercheur du consortium. Il est assisté au plan local par un représentant de l'Université de Droit de HCMV.

Article 11 – La communication interne et externe ainsi que la promotion du programme relèvent de l'Université de Droit de HCMV. Les membres du consortium se réservent la possibilité de faire la promotion du programme dans leur établissement afin de favoriser la mobilité vers le Vietnam de certains de leurs étudiants.

Article 12 – La gestion financière du programme est entièrement assurée par l'Université de Droit de HCMV dans le respect des principes ci-après.

- le montant des droits d'inscription est identique à celui d'un programme de Master 2 français opéré en France,
- le surcoût lié à la délocalisation est fixé par l'Université de Droit de HCMV dans l'objectif d'assurer un équilibre financier entre les recettes et les dépenses ; ces droits de formation sont encaissés par l'Université de Droit de HCMV.
- toutes les dépenses afférentes au programme sont prises en charge par l'Université de Droit de HCMV. Il s'agit notamment :
 - o des droits d'inscription au diplôme, reversés à l'Université qui délivre le diplôme de Master,
 - o d'un forfait annuel pour la gestion administrative, versés à l'Université délivrant le diplôme. Ce forfait annuel sera défini par les parties au début de chaque année en fonction de l'effectif de la promotion et des charges prévues.
 - o des frais de mission pour les enseignements, sélections et jurys comprenant le billet d'avion, les frais de visa, les transferts du domicile à l'aéroport et de l'aéroport à l'hôtel, logement et indemnités journalières. o de la rémunération des enseignants et professionnels, o des supports et matériels pédagogiques nécessaires.

Les membres du consortium se réservent le droit de ne pas ouvrir le programme s'ils jugent, après clôture des inscriptions, que l'équilibre financier n'est pas atteint.

Article 13 – L'Agence Universitaire de la Francophonie et la délégation de la Wallonie-Bruxelles à Hanoi sont invitées à apporter leur soutien à ce programme. Les modalités de ce soutien seront définies par chaque opérateur ultérieurement. Ces opérateurs favorisent la mutualisation des missions entre le programme de Master en Droit de la Coopération Economique de Hanoi et celui ouvert à Ho-Chi-Minh Ville.

Article 14 – La présente convention prend effet à compter de la rentrée universitaire 2018-2019. Elle est conclue pour une durée de 5 ans sous réserve du maintien de l'accréditation du diplôme, et après évaluation des résultats, elle pourra être renouvelée.

La présente convention devra être soumise aux autorités de tutelle compétentes. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis écrit de 6 mois avant la fin de l'année universitaire. Par ailleurs, cet accord ne pourra déroger aux conditions définies par les réglementations en vigueur dans les deux Etats. Les modifications éventuelles au présent document, effectuées d'un commun accord ; devront suivre la procédure identique à l'établissement de l'accord d'origine.

Fait à ... le ...

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3
Jacques COMBY

Pour l'Université de Bordeaux
Manuel TUNON de LARA

Pour l'Université de Toulouse Capitole
Corinne MASCALA

Pour l'Université Libre de Bruxelles
Yvon ENGLERT

Pour l'Université de Droit de Ho-Chi-Minh Ville
TRAN Hoang Hai

Annexe 1 – programme du Master

Tous les cours proposés sont des cours magistraux (CM), à l'exception des cours suivants (TD) : Séminaire de méthodologie juridique (UE3), Séminaire de langue (UE4) et Séminaire méthodologie de la recherche d'emploi (UE4).

SEMESTRE 3 – 30 ECTS

UE 1 : Contrats des affaires internationales – 20 ECTS

Droit international des sociétés – 20h

Droit international privé – 20h

Droit des contrats du commerce international (aspects vietnamiens et régionaux) – 20h

Droit des contrats du commerce international (international et comparé) – 20h

Contrats de financement et garanties – 20h

Contrats du commerce électronique et propriété intellectuelle – 20h

Contrats de la Common Law – 20h

UE 2 : Règlement des litiges du commerce international – 10ECTS Règlement des litiges (aspects asiatiques) – 20h

Règlement des litiges (aspects internationaux et comparés) – 20h

SEMESTRE 4 – 30 ECTS

UE 3 : Professionnalisation – 15 ECTS

Séminaire de négociation et de rédaction d'un contrat international – 20h

Séminaire d'arbitrage (simulation d'une instance arbitrale) – 20h

Séminaire de droit fiscal international et comparé – 20h

Séminaire de méthodologie juridique – 30h

UE 4 : 15 ECTS

Insertion professionnelle :

Séminaire de langue – 60h

Séminaire méthodologie de la recherche d'emploi – 10h

Orientation (au choix) :

Choix 1 : voie professionnelle : Stage (3mois) et Rapport de stage

Choix 2 : Voie recherche : Mémoire

Annexe 2 – programme prévisionnel du LL.M. ASEAN and Chinese Business Law

- ASEAN and China FTA
- M&A practice in Asia
- Investment law / company setting-up in Asia
- Chinese antitrust framework
- FinTech and LegalTechs in China & HK SAR
- Negotiation and drafting of contracts in Asian business culture
- Arbitration practice in China & HK SAR
- IP protection in the ASEAN and China
- Business taxation and free trade zones in China / ASEAN
- Group work project

Annexe 3 - Modalités de gestion du diplôme

Le diplôme est délivré par chaque université (Bordeaux, Jean-Moulin Lyon 3, Toulouse 1 Capitole) à tour de rôle suivant le calendrier suivant :

Année 2018-2019 – Université Jean Moulin Lyon 3. Diplôme délivré : Master Mention Droit international, Parcours type « Droit international et comparé des affaires »

Année 2019-2020 – Université Toulouse 1 Capitole. Diplôme délivré : Master Mention Droit international et Droit européen, Parcours type « Droit international et comparé des affaires »

Année 2020-2021 – Université de Bordeaux. Diplôme délivré : Master Mention Droit international, Parcours type « Droit international et comparé des affaires »

Année 2021-2022 – Université Jean Moulin Lyon 3. Diplôme délivré : Master Mention Droit international, Parcours type « Droit international et comparé des affaires »

Année 2022-2023 – Université Toulouse 1 Capitole. Diplôme délivré : Master Mention Droit international et Droit européen, Parcours type « Droit international et comparé des affaires »

Le responsable scientifique et pédagogique du diplôme est également coordonnateur principal du diplôme délocalisé à l'égard des universités partenaires.

Missions du coordinateur principal

- informer les étudiants intéressés par le diplôme,
- réceptionner et sélectionner les candidatures des étudiants en accord avec les universités partenaires,
- informer les étudiants retenus sur les dates d'inscription en ligne (calendriers pouvant être différents pour les étudiants français et les étudiants étrangers)
- entrer en contact avec la scolarité de l'établissement qui délivre le diplôme, et fournir la liste des membres constituant les jurys d'examens
- servir de relais entre l'université membre du consortium et l'université de Droit d'HCMV. A ce titre, le coordonnateur entrera en contact avec les services de l'Université délivrant le diplôme au moins 8 mois avant l'ouverture de celui-ci (janvier pour septembre) afin de prévoir les modalités pratiques de mise en œuvre.

Missions de la scolarité

- gérer les candidatures déposées dans l'application dédiée dans le calendrier imparti,
- procéder aux inscriptions administratives et pédagogiques des étudiants,
- réceptionner et saisir les notes dans l'application dédiée,
- une fois les délibérations tenues, faire procéder à l'édition des relevés de notes, des attestations de réussite et transmettre au service compétent les éléments pour délivrance du diplôme